Nous ne voyons pas sans satisfaction l'augmentation considérable des entrées de laines brutes par le port de Dunkerque. D'abord, parce que Dunkerque est un port français ; ensuite parce que cette augmentation est due, en grande partie, à l'initiative des négociants de Roubaix et Tourcoing qui, depuis quelques années, importent directement de grandes quantités de laines de la Plata.

L'augmentation que constate le tableau ci-dessus correspond, du reste, à une diminution considérable dans les arrivages de laines de même provenance dans les docks et entrepôts d'Anvers.

En effet, nous relevons dans une revue que nous adresse la maison Melges, d'Anvers, deux chiffres éloquents.

Les arrivages de laine de la Plata dans ce port dépassaient 150.000 balles en 1882; ils n'ont été que de 123,000 en 1884.

Mais si nous avons lieu de nous réjouir de ce double résultat, il n'en est pas de même de celui qu'accusent les chiffres des importations de cotons filés.

En 1882, il est entré en France, par Dunkerque, 565,000 kilos de cette matière fabriquée.

En 1883, ce chiffre a augmenté de 50 pour cent.

Enfin, en 1884, il a dépassé un million de kilogrammes.

Si c'est là un effet des admissions temporaires, nous comprenons les plaintes de nos filateurs de coton.

D'autre part, nous voyons que l'exportation des tissus de laine par Dunkerque — très peu importante du reste en 1882 — a encore diminué depuis cette époque.

Les fils de laine, et les tissus de coton sont en légère augmentation à la sortie, mais le chiffre de ces expéditions est peu important, surtout en ce qui concerne les tissus.

Nous ne connaissons pas le chiffre des importations de coton brut par Dunkerque, mais il doit être en augmentation sur celui de l'année 1883, au détriment du port du Havre, car il est arrivé à Roubaix, en 1884, des quantités considérables de coton brut par les canaux qui nous relient à Dunkerque, et il y a lieu d'ajouter ces arrivages à ceux qui nous sont accusés par la statistique de la gare de Roubaix. V. D.

Observations météorologiques. — *Paris, 20 janvier.* — La pression barométrique est de 764 à Nice ; 768 à Brest ; 769 à Besançon. — Le baromètre est très élevé et uniforme sur toutes nos régions. — Temps probable : vent faible, ciel nuageux ou brumeux. — Température froide.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les journaux de toutes nuances, rouges ou roses, qui se sont fait les champions de la candidature de M. Macarez, deviennent absolument réjouissants. C'est comme un mot d'ordre.

Tous, avec un aplomb superbe, affirment que leur candidat a combattu toute sa vie la candidature officielle.

En vérité, c'est renversant.

Cette haine de M. Macarez à l'égard de la candidature officielle, il se peut qu'il l'ait quelquefois manifestée quand il s'est agi d'une autre candidature que la sienne; mais il n'en est plus de même aujourd'hui, Dieu merci.

Nous prétendons, en effet, que la candidature de M. Macarez est absolument officielle, tout ce qu'il y a de plus officielle.

Il a dit à une foule de gens, et IL A MÊME ÉCRIT DES LETTRES DISANT : « Je ne voulais pas accepter cette candidature, mais le Préfet m'en a » tellement supplié, que je n'ai pas pu me dérober plus longtemps à ce que je regarde » comme un devoir patriotique. »

Si l'intervention du préfet dans cette affaire ne lui donne pas un caractère officiel, nous n'y connaissons plus rien du tout ; et si, comme cela est certain, elle a ce caractère, nous nous demandons ce que valent les protestations de M. Macarez dans la circonstance.

Disons le mot : les opportunistes sont ici conséquents avec eux-mêmes ; tout est mal lorsqu'ils ne sont pas au pouvoir, tout est bien quand ils le détiennent: Vérité au delà, erreur en deça, telle est leur devise.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Il me semble que la question des élections sénatoriales peut se résumer facilement.

» On a jusqu'ici beaucoup discuté les hommes et les opinions politiques.

» C'est une erreur.

» Il ne s'agit pas de voter pour ou contre la République ; il s'agit de voter pour ou contre la politique de M. Jules Ferry.

» Or, voter pour le candidat officiel, c'est dire à M. Ferry :

» Vous avez spolié les religieux, vous avez bien fait ;

» Vous avez chassé Dieu de nos écoles et vous avez forcé nos maîtres à se montrer libres-penseurs, vous avez bien fait ;

» Vous avez chassé nos magistrats les plus intègres et les plus instruits pour les remplacer par des hommes à votre dévotion, vous avez bien fait ;

» Vous avez fait tuer nos enfants et gaspillé nos millions en Tunisie, à Madagascar, au Tonkin, pour favoriser des appétits inavouables, vous avez bien fait ;

» Vous avez donné tous les emplois à vos créatures, et vous en avez créé quantité de nouveaux que nous devons payer pour satisfaire vos souteneurs, vous avez bien fait ;

» Vous avez ruiné nos finances : vous avez bien fait ; vous avez ruiné notre industrie et notre agriculture avec vos traités de commerce insensés, vous avez bien fait. Vous vous faites le serviteur de Bismarck, vous avez raison, etc., etc.

» Quoiqu'on dise et quoi qu'on fasse, la question se réduit à ces deux termes : si l'on vote pour le candidat officiel, on approuve toutes les folies de M. Ferry et on l'encourage à en commettre de nouvelles.

» Nous n'avons donc qu'un seul moyen de lui faire comprendre que nous souffrons, que nous sommes mécontents, ruinés, c'est de voter pour les candidats opposés aux siens, quelles que soient leurs opinions politiques, royalistes, bonapartistes, républicains, voire même radicaux.

» UN VIEUX RÉPUBLICAIN DE 48. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

AVIS AUX ÉLECTEURS. — *On procède en ce moment à la révision des listes électorales.*

Que nos amis n'attendent pas à la dernière heure pour s'assurer s'ils sont inscrits, et que ceux qui ne le sont pas fassent les démarches nécessaires, car, cette année, l'inscription prend une importance exceptionnelle, puisque cette liste servira de base aux prochaines élections législatives.

Les électeurs doivent s'assurer avant le 4 février de LEUR INSCRIPTION *ou de leur* MAINTIEN *sur les listes électorales. Elles sont déposées à la Mairie, bureau du secrétariat.*

Ceux qui seraient absolument empêchés de faire cette démarche, peuvent envoyer leurs noms, prénoms, âge et domicile au bureau du « Journal de Roubaix. »

Nous nous chargerons de vérifier leur inscription et, en cas d'omission ou d'irrégularités, ils seront aussitôt avertis.

Prière à tous nos amis de communiquer et de rappeler cet avis aux électeurs de leur connaissance.

Cours de langues vivantes. — A la suite du concours qui a eu lieu jeudi dernier, M. Demory, instituteur-adjoint à l'école communale de la rue Brézin, a été chargé *provisoirement* du cours auxiliaire d'anglais.

Taxe sur les billards et les cercles ou sociétés. — Les déclarations concernant les taxes sur les billards publics et privés, sur les cercles, sociétés et lieux de réunion où se paient des cotisations, sont, en ce moment, reçues à la Mairie.

Les intéressés sont prévenus qu'une disposition de loi du 16 septembre 1871 double les taxes des contribuables dont les déclarations sont inexactes ou tardives. Les déclarations doivent être faites avant le 31 janvier 1885.

Anniversaire du 21 janvier. — Une messe sera dite le lundi 21 janvier, à neuf heures du matin, en l'église de Saint-Martin, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

Acte de probité. — Mme Marie Carpentier, ménagère, demeurant rue de l'Epeule, en face de l'abreuvoir, a trouvé mardi matin, à 9 heures, rue des Fleurs, une montre en argent, à cylindre, qu'elle s'est empressée de déposer au bureau central de police.

Un concert. — Comme nous l'avons annoncé, la *Grande Fanfare* et la *Cæcilia roubaisienne* organisent une grande soirée musicale qui aura lieu à l'Hippodrome le dimanche 1er février. Les deux sociétés se sont entendues pour offrir à leurs membres honoraires respectifs, ce concert, qui promet d'être brillant, et pour partager les frais qui leur incomberont en cette circonstance.

Accident de voiture. — Lundi après-midi, un domestique, nommé Vanheyde, passait avec son camion rue du Grand-Chemin. Il voulut arranger le harnachement de ses chevaux, où quelque chose laissait à désirer ; mais il perdit l'équilibre et tomba à terre.

Dans sa chute, il s'est grièvement blessé au visage et particulièrement au front. Après avoir reçu les premiers soins de M. Dienne, pharmacien, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu, sur l'ordre de M. le commissaire du 2e arrondissement.

Arrestations. — Adèle Thuillet, jeune servante sans domicile ni ouvrage, a été arrêtée pour vagabondage et flagrant délit de mendicité.

— Deux tisserands, Florimond et Etienne Mercier, étant ivres, se sont rendus coupables, dimanche soir, de bris de clôture au détriment de M. Losser, cabaretier, rue Nain. Ils ont aggravé leur cas en outrageant grossièrement les agents chargés de mettre un terme à leurs procédés violents.

Les deux Mercier ont été arrêtés et transférés à Lille par la correspondance de mardi matin.

Grand émoi lundi soir rue Duflot : deux disciples de Gambrinus, B... et D..., s'y livraient à un pugilat en règle, et plus de cinquante personnes assistaient à cette lutte héroïque. Un agent a dressé procès-verbal aux deux combattants.

Douaniers et contrebandiers. — Lundi, à trois heures du matin, le sous-brigadier T... et le douanier L..., attachés à la brigade de Wattrelos, ont opéré une saisie importante à l'entrée de la rue Royale, près de la route du Ballon. Ils ont arrêté deux jeunes gens d'une vingtaine d'année, porteurs de 72 kilos de café. Ceux-ci, surpris par la brusque attaque des douaniers, n'ont opposé aucune résistance : c'est la première fois, paraît-il, qu'ils ont des démêlés avec la douane française.

Chronique théâtrale. — Dimanche, à l'Hippodrome, salle assez bien garnie, sauf aux galeries supérieures. Il ne faut pas perdre de vue qu'un public, suffisant pour un théâtre ordinaire, semble restreint ou clairsemé dans un local aux dimensions aussi vastes.

La soirée a été brillante, si l'on n'envisage que les artistes auxquels leur mérite incontestable a valu un grand succès.

Les applaudissements et les rappels dont ils ont été l'objet, ont montré combien les spectateurs appréciaient leur talent.

Mais le choix des pièces a été généralement peu goûté, et c'est avec raison.

Nous avons déjà fait connaître notre opinion sur *M. Alphonse* : Nous avons dit que c'était d'un bout à l'autre une exploitation honteuse de l'amour. Cette pièce repose sur une donnée absolument contraire à la morale et même à la vraisemblance. Constatons cependant qu'en maints endroits le génie fin et observateur d'Alexandre Dumas s'y révèle avec une puissance singulière. Et, en effet, parmi les auteurs dramatiques de l'époque contemporaine, nul ne connaît mieux le cœur humain, et nul ne sait aussi bien transporter sur la scène les passions et les sentiments divers qui recèlent le for intérieur de l'homme et surtout celui de la femme ! Il y a dans *M. Alphonse* des passages forcés forts beaux et d'une haute portée philosophique. De plus, il est écrit dans un style plein d'élégance et de charme, où l'on sent la plume d'un fin lettré.

L'interprétation a été de tous points supérieure à celle que nous en avait donnée la troupe de Mlle Scriwaneck. (Nous ne parlons que des collaborateurs de celle-ci).

Mlle Marie Laure et M. Montlouis ont merveilleusement rendu, au 2e acte, la scène des aveux de Raymonde Montaignan à son mari. M. Frédéric Achard a joué, avec son talent habituel, le personnage de M. Alphonse, qu'il a créé d'ailleurs au Gymnase en 1873.

Mlle Malard (Adrienne) ne mérite que des éloges. Mme Eugénie Petit s'est assez bien tiré du rôle difficile de Mme Guichard, mais elle n'y apporte pas cette désinvolture qui fait le succès de Mlle Scriwaneck.

Quant à *Jonathan*, c'est un vaudeville à la diable, d'une action un peu confuse, mais d'une gaieté de dialogue amusante. Il a été fort lestement enlevé, mais il faut convenir qu'il est... fort leste.

Le sujet en est passablement scabreux, il y a même un capitaine en retraite, qui, avec ses allures émérillonnées de vieux satyre, laisse complètement à désirer au point de vue de la morale et du respect dû au public.

Aussi, l'excellente interprétation des artistes n'a pu racheter la crudité de certains détails, ni voiler le transparent des allusions.

***

Un opéra est chose rare à l'hippodrome : M. Escande a voulu donner lundi la *Traviata*, et l'impartialité nous oblige à dire que c'est certainement l'une des meilleures représentations qu'il ait offertes au public.

Les amateurs trouvent toujours du plaisir à entendre ce bel opéra de Verdi ; le maestro a mêlé, avec infiniment d'art, les arabesques de la manière italienne aux difficultés de l'instrumentation allemande, et aux exigences de la mise en scène française. C'est tout un poème d'agonie et de larmes écrit dans une musique admirable.

L'interprétation de la troupe lyrique de Dunkerque a été aussi bonne qu'on pouvait l'espérer sur une scène de province. Les honneurs de la soirée ont été pour Mme Dumoulin, qui s'est fort bien tirée du rôle écrasant de Violetta. Elle possède un organe souple et frais, et on a beaucoup applaudi ses vocalises du premier acte.

MM. Léo Lucas et Vignon ont été très satisfaisants. Le public a rappelé plusieurs fois ces trois artistes.

M. Arnoldi nous a paru un peu fatigué. Il n'était pas aussi sûr de lui qu'à l'ordinaire.

Le reste de la troupe a convenablement marché : du côté des chœurs, il y a eu un progrès sensible; des costumes tout neufs faisaient un fort bel effet.

En résumé, il n'y a que des compliments à adresser à M. Escande.

Nous ne voulons pas insister davantage sur l'incident fâcheux et regrettable qui s'est produit au cours de la représentation. Si le droit de siffler ou de témoigner d'une façon quelconque son mécontentement

Est un droit qu'à la porte on achète en entrant,

il ne faut pas en abuser, et ce n'était surtout pas le cas d'en faire usage lundi soir.

Nous sommes convaincu que les auteurs principaux de cet incident sont aujourd'hui d'un autre avis.

GEORGES CAILLOT.

La commission de la société de consommation de Roubaix a adressé à MM. les sociétaires la circulaire suivante sur les opérations de l'année 1884 :

« Messieurs les sociétaires,

» Nous vous présentons l'inventaire dressé le 31 décembre 1884.

PASSIF

Dépôts, 43.949 fr. 49. — Cotisations, 38.209 89. — Réserve, 27.129 08. — Cautionnement du gérant, 3.077 08. — Dû aux fournisseurs, 1.168 35. — Total : 113.533 fr. 89.

ACTIF

Immeuble, 0 fr. 01. — Mobilier industriel, 0 01. — Espèces en caisse et au banquier, 127,038 91. — Rentes, 68.267 ». — Marchandises, 6,316 78. — Dû par le Bureau de bienfaisance et les Hospices, 8.196 23. — Total : 209.818 fr. 94. — A déduire : 113.533 fr. 89, ce qui donne pour les bénéfices de l'année, 96.285 fr. 05.

» Outre ce bénéfice de 96.285 fr. 05, qui monte à 27 0/0, nous payons en intérêts pour les dépôts et cotisations des sociétaires une somme de 4,107 96.

» D'après la délibération prise à la dernière assemblée générale du 20 janvier 1884, nous devons prélever sur ce bénéfice une somme égale à deux pour cent du chiffre d'affaires afin de reconstituer par annuités la réserve, et d'amortir les nouvelles constructions, soit une somme de 7,181 fr. 40 c, ce qui réduit les bénéfices à partager à 89 103 fr. 65 c.

» Le montant de la consommation totale des sociétaires étant de 352,611 fr. 58, nous pouvons vous distribuer un bénéfice de *vingt-cinq centimes* par chaque franc de consommation que vous aurez faite. Il reste en plus une somme de 950 fr. 75 à porter à la réserve, selon l'usage.

» La remise des livrets régularisés et des bénéfices se fera demain lundi 19 janvier, à 6 heures du soir, pour les sociétaires dont le nom commence par D. — Mardi 20, à 8 heures 1/4 du soir, pour les lettres A. B. C. — Mercredi 21, à 8 heures 1/4 du soir, pour les lettres E, F, G, H. — Jeudi 22, à 8 heures 1/4 du soir, pour les lettres I, J, K, L. — Vendredi 23, à 8 heures 1/4 du soir, pour les lettres M, N, O, P, Q, R. — Lundi 26, à 6 heures du soir, pour les lettres S, T, V, W, Y, Z. — au siège de la société, rue des Filatures.

» Les sociétaires dont la cotisation de 50 francs n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

» *Avis important.* — Nous prévenons les sociétaires que pour toucher leurs bénéfices, ils devront se présenter personnellement pour donner leur signature, ou remettre à la personne qui se présentera pour eux un reçu avec timbre.

» Les administrateurs,

» Cyrille Caquant, H. Sonneville, D. Honoré,

» L. Marchand, L. Boutteville.

» La commission de surveillance et de contrôle certifie avoir repassé pendant le courant de l'année tous les comptes, factures et calculs, avoir vérifié toutes les écritures relatives au présent inventaire, et déclare qu'il est sincère et véritable.

Les membres de la commission,

A. Florin, J.-B. Vincre, C. Mathon, H. Béghin, A. Faidherbe.

INVENTAIRES TRIMESTRIELS DE L'ANNÉE 1884

Premier trimestre, chiffres d'affaires, 93.108.04 ; bénéfices, 24.233.83, soit 26 0/0.

Deuxième trimestre, chiffres d'affaires, 96.507 94 ; bénéfices, 26 417.05, soit 27 0/0.

Troisième trimestre, chiffres d'affaires, 86.074.43 ; bénéfices, 22.761.89, soit 26 0/0.

Quatrième trimestre, chiffres d'affaires, 83.379.93 ; bénéfices, 22.872.28, soit 27 0/0.

Totaux : 359.070.34 ; — 96.285 05.

La différence entre le chiffre d'affaires et le chiffre d'achat des sociétaires, provient des ventes faites aux tiers sans participation aux bénéfices.

La diminution du chiffre d'affaires pendant les deux derniers trimestres provient de la sortie de la Société Coopérative de Tourcoing, qui a ouvert sa boulangerie il y a cinq mois. — Le chiffre d'achat des Sociétaires de Roubaix, a toujours été en augmentant.

Le nombre des Sociétaires qui était de 646 au 1er janvier dernier est actuellement de 898.

La fabrication de l'année a été de 1.068.243 kilog. dans les trois qualités de pain, ce qui a nécessité l'emploi de 777.000 kilogs de farines diverses. — 100 kilogs de farine ont donc rendu en moyenne 137 kilogs de pain.

La fabrication des diverses sortes de pain a été comme suit :

Gruau. . .	175.812	pains de	1 kil.	500 gram.
» . . .	7.643	»	1 »	000 »
Blanc . . .	224.768	»	1 »	500 »
» . . .	73 037	»	1 »	250 »
» (petits pains)	64.000	»	0 »	125 »
Ménage . .	100 751	»	2 »	000 »
» . . .	127 506	»	1 »	250 »

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 13 janvier 1850. — Le bureau de Bienfaisance de Roubaix, réuni sous la présidence du maire, décerne des médailles aux quatre médecins chargés du traitement des indigents à domicile, pour consacrer les éminents services rendus par ces messieurs aux deux époques de 1848 et 1849, où le typhus, d'abord, le choléra, ensuite, ont moissonné tant de victimes dans la population ouvrière. Ces médailles que MM. Paquet, Lefebvre, Carpentier et Philippart reçoivent des mains du maire, portent pour inscription, d'un côté : « Epidémies — Typhus en 1848; Choléra en 1849; » de l'autre côté : « A M..., médecin des pauvres, les mem- » bres du Bureau de Bienfaisance de Roubaix. — » Témoignage de sympathie et de reconnaissance. » (*Indicateur de Tourcoing* n° 526.)

14 janvier 1878. — Premier versement d'une somme de 5,650 fr. recueillis par souscriptions dans la ville de Roubaix pour venir en aide aux ouvriers de la commune de Wattrelos, que le manque de travail privé de toutes ressources et réduit en grand nombre à l'indigence. D'autres sommes aussi importantes et recueillies par la même voie furent successivement envoyées au Maire de Wattrelos, chargé par le comité de la distribution de ces secours. La souscription totale s'éleva à 24,150 fr., dont 2,500 furent attribués aux ouvriers de la commune de Leers. (Archives de Roubaix Q. III n° 2.)

TOURCOING

Vol. — Des malfaiteurs se sont introduits dans le domicile de M. Delvoye, cordonnier, rue du Casino et ont enlevé plusieurs paires de chaussures neuves. M. Delvoye a porté plainte.

CAISSE D'ÉPARGNE DE TOURCOING. — *Séance du 18 janvier 1884.* — Somme versée à Tourcoing par 168 déposants, dont 33 nouveaux, fr. 32.7[illegible]1. — Somme versée à Halluin, par 17 déposants, dont 1 nouveaux, 2.069. — Somme versée à Linselles, par 13 déposants, dont 2 nouveaux, 6,918. — Somme versée à Roncq, par 34 déposants, dont 1 nouveau, 4.077. — Somme versée à Bondues, par 2 déposants dont 0 nouveau, 830. — Somme versée à Bousbecque, par 11 déposants dont 1 nouveau, 2.345. — Total des recettes de la semaine : 48,971.

Remboursements : A Tourcoing, à 83 déposants, fr. 14.532 61. — A Halluin, à 33 déposants, 2,740.90 — A Linselles, à 46 déposants, 2 731 31. — A Roncq, à 32 déposants, 3655 00. — A Bondues, à 16 déposants, 12[illegible] 00 — A Bousbecque, à 1 déposant, 75 00. — Total des remboursements de la semaine : fr. 25.0[illegible]6 72

Administrateurs du mois de janvier 1885. — A Tourcoing, MM. Julien Tack et Paul Duquesnoy. — A Halluin, M. L. Odou. — A Linselles, M. H. Dumortier. — A Roncq, MM. J. Maeseniez et L. Décottignies. — A Bondues, M. Delefortrie. — A Bousbecque, M. L. Vanrullen.

Le caissier, A. PAILLARD.

LILLE

Funérailles d'un sauveteur. — Hier, dimanche, la Société des sauveteurs du Nord conduisait à sa dernière demeure un de ses membres fondateur, Léandre Demeyer, ancien sous-officier aux sapeurs-pompiers de Lille.

En remplacement de M. le président indisposé, M. Druez, conseiller municipal, secrétaire général de la Société, a prononcé quelques paroles d'adieu, et retracé en termes touchants les vertus du brave sauveteur Demeyer; il emporte avec lui les regrets de tous ses camarades, phalange d'hommes de cœur et de dévouement.

Le suicide de l'Hôtel de Flandre. — Le cadavre de Carruel, le malheureux jeune homme, qui s'est coupé le cou dans une chambre de l'*Hôtel de Flandre*, a été transporté à Maubert-Fontaines, son village.

Sa pauvre mère, qui est venue à Lille, a déclaré que son enfant était depuis quelque temps très affecté par la rupture d'une liaison amoureuse qu'il espérait terminer par un mariage.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mardi 20 janvier.

Présidence de M. HEDDE

Emile Delcroix avait été chargé par son patron de placer des toiles et d'opérer le recouvrement des factures. Delcroix a reçu, en donnant acquit, et a dépensé l'argent. Le tribunal le condamne à deux mois de prison.

***

Depoorter est un jeune garçon dont l'appétit est en raison inverse de son courage. N'ayant que dix centimes en poche, il se fait servir un bon dîner, et quand il a terminé ce repas, il déclare tranquillement qu'il n'a pas d'argent pour le payer. Le tribunal lui offre une pension gratuite dans la maison d'arrêt pendant trois mois.

***

Vient ensuite l'action en responsabilité intentée par M. Lefebvre-Ducrocq, imprimeur, aux membres du Comité des courses de Quesnoy-sur-Deûle, pour le paiement des affiches et des cartes, qui lui avaient été commandées par le secrétaire de ce comité, Lemonnier. Il prétend qu'il n'a pas à se préoccuper si Lemonnier a versé les recettes dans la caisse du comité ou s'il les a dépensées pour son usage personnel.

Il ne connaît que les membres commissaires des courses, MM. Derumeaux, Lepercq et Leignel ; ce comité ayant été régulièrement constitué, ayant siégé à la mairie de Quesnoy, et ayant discuté avec le bureau de bienfaisance le droit des pauvres.

Me Camus se présente pour le demandeur, M. Lefebvre-Ducrocq.

Mes Danchin et Barbe pour les constructeurs de l'estrade. 47 témoins sont appelés; leur audition commence à deux heures.

***

Demerlaire, cabaretier au Ballon, qui s'est réfugié en Belgique pour ne pas purger une condamnation de 6 mois de prison, nous écrit que cette condamnation lui a été infligée pour fraude et non pour escroqueries, comme nous avions dit.

LA QUESTION DU COLLÈGE

RAPPORT *présenté au conseil municipal par* M. LOUIS CORDONNIER, *au nom de la commission spéciale chargée d'examiner la question du renouvellement du bail de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires.*

(Suite. — Voir le numéro d'hier.)

Voici maintenant l'énoncé des matières inscrites au nouveau programme :

1° La langue et la littérature française. L'étude en sera aussi développée que pour le baccalauréat de rhétorique.

2° Les langues vivantes (allemand et anglais).

Le professeur devra faire en sorte que ses élèves sachent non-seulement écrire la langue, mais la parler. Dans les morceaux choisis à l'usage des cours figureront, à côté de morceaux remarquables par leur valeur littéraire, de nombreux extraits d'ouvrages particulièrement utiles à de futurs agriculteurs, industriels ou commerçants.

3° L'histoire et la géographie enseignées avec beaucoup plus de détails que pour le baccalauréat ès-lettres. On fera connaître aux élèves les mœurs des différents pays, les ressources que ceux-ci peuvent offrir à l'industrie ou au commerce au point de vue de l'importation ou de l'exportation.

4° La logique, la morale, l'économie politique, la législation civile, commerciale et industrielle.

5° Les mathématiques : arithmétique, algèbre, géométrie, courbes usuelles, géométrie descriptive, trigonométrie rectiligne, mécanique, cosmographie. L'étude de ces sciences sera poussée plus loin que pour le baccalauréat ès-sciences.

6° La physique, la chimie, et les sciences naturelles seront enseignées avec les plus grands développements et d'une façon essentiellement pratique.

L'étude de la physique sera, pendant les trois premières années, purement expérimentale. L'enseignement de la chimie comprendra de nombreuses manipulations. L'application de ces sciences à l'industrie sera l'un des objets importants du cours.

7° La calligraphie, le dessin, la comptabilité et la tenue des livres.

Quant à l'organisation même de l'enseignement, en voici un aperçu :

Trois cours successifs, dits cours préparatoires, cours moyen et cours supérieur sont jugés nécessaires.

Le cours préparatoire, destiné aux enfants de sept à dix ans, correspond aux classes de dixième, neuvième, huitième et septième de l'enseignement secondaire classique et comprend les mêmes programmes.

Le cours moyen est de trois années, et reçoit les enfants de onze à quatorze ans. Il correspond aux classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième de l'enseignement classique. Mais le temps consacré dans ces classes au latin et au grec est employé dans l'enseignement secondaire spécial à l'étude plus développée des langues vivantes, des sciences et du dessin.

D'après le texte même du décret du 4 août 1881, un certificat d'études pourra être obtenu à la fin de la troisième année du cours moyen. L'examen portera sur les matières de ce cours. La délivrance de ce certificat est confiée à une commission nommée par le Ministre et siégeant au chef-lieu de chaque département. Les élèves de l'enseignement libre peuvent se présenter devant ce jury et obtenir le certificat d'études qui vient d'être défini.

Le cours supérieur comprend deux années et correspond aux classes de seconde et de rhétorique pour la littérature française, l'histoire, la géographie, les langues vivantes, et aux classes de philosophie élémentaire pour l'enseignement philosophique et scientifique, ainsi que pour le dessin.

A la fin de ce cours, les élèves qui l'ont suivi avec succès sont en état de subir les épreuves du baccalauréat spécial, institué par le décret plus haut cité. Le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire spécial est équivalent au baccalauréat ès-sciences complet pour les examens de licences ès-sciences, et au baccalauréat ès-sciences restreint pour les études médicales.

Ce n'est pas de nos jours seulement qu'a pris naissance l'idée de créer à Roubaix un enseignement en rapport avec ses besoins industriels. Cette idée, nous la trouvons, au contraire, exprimée dans tous les rapports antérieurement écrits sur la question du collège. M. Bourbier et M. Sicen tombent d'accord sur ce point (1866.)

Le premier parle de la nécessité d'un collège roubaisien qui prépare aussi bien à l'industrie qu'aux écoles du gouvernement et propose d'introduire, à cet effet, dans l'institution déjà établie, le programme d'enseignement secondaire spécial voté le 26 juin 1865. M. Sicen se plaint qu'on n'ait encore formé à Roubaix aucun élève utile à l'industrie, et ajoute : « Roubaix a assez grandi par l'initiative » du capital; à nous de le rendre sans rival par » cette initiative aidée de la science des agents » industriels ». Voilà de sages paroles dont il nous est donné d'essayer la réalisation.

Mais, pourriez-vous dire, les tentatives faites jusqu'ici, dans ce sens, n'ont pas été fort heureuses. Permettez-moi de vous répondre que l'objection est sans fondement. Pour l'enseignement secondaire spécial, comme pour tout autre création, il a fallu bien des tâtonnements avant qu'on atteignît le but rêvé; mais enfin, le jour nous paraît venu où les circonstances favorisant les efforts et aplanissant les difficultés, rien n'empêche plus d'établir cet enseignement dans les villes industrielles, et particulièrement dans la nôtre. Voyez, en effet, comme il s'est débarrassé des entraves qui gênaient son développement. Jusqu'à présent il avait été confondu, dans l'esprit de nos devanciers avec l'enseignement professionnel, si bien que l'étendue et la variété même des matières imposées à la connaissance des enfants, rendaient impossible la composition d'un programme d'une application pratique. La création et l'heureux fonctionnement de notre Ecole nationale nous permet aujourd'hui de le réduire à ses justes proportions, et d'en faire comme la préparation immédiate de l'enseignement professionnel. De même, jusqu'à présent, les cours de français étaient tenus en mépris, les professeurs considérés comme inférieurs à leurs confrères des humanités, des élèves eux-mêmes traités avec hauteur par ceux de leurs camarades qui apprenaient le latin. Comment professeurs et élèves auraient-ils eu assez d'énergie pour soutenir un enseignement que tous semblaient prendre à tâche d'humilier.

Mais voici que les conditions changent : Le programme des cours de français, par suite des découvertes, et des besoins nouveaux, prend une grande extension. Désormais les études spéciales seront aussi compliquées et demanderont un temps presque aussi long que les études classiques; bien plus, on leur donne pour couronnement un diplôme dont l'obtention sera aussi difficile que celle des anciens grades. Il n'y a plus, dès lors, entre les deux genres d'études qu'une différence d'objet et non une différence de mérite; où s'il en existe encore une, c'est qu'elle tient à la nature même des choses.

Aussi, entouré de nombreuses garanties et répondant à des besoins évidents, l'enseignement spécial ne peut manquer de prospérer. Croyez bien, Messieurs, que s'il y a quelque chose à redouter dans sa création, ce n'est pas le mépris qui pourrait s'y attacher, c'est bien plutôt l'extrême vogue dont il va jouir et qui détournera peut-être des études classiques plus de jeunes gens qu'il ne serait à désirer. (*A suivre.*)

NORD

Haubourdin. — Nous avons dit que, par décret inséré à l'*Officiel*, M. Louis Cousin, capitaine en premier au 34e régiment d'artillerie, en garnison à Angoulême, a été nommé chevalier de l'Ordre national de la Légion-d'Honneur.

M. Louis Cousin est né à Haubourdin et lorsque le sort l'appela sous les drapeaux, il était aide-maçon. C'est par un travail persévérant qu'il est arrivé à se créer une belle position dans la carrière des armes.

Ronchin. — *Tentative d'assassinat suivi de suicide.* — Hier matin, l'express de Paris, partant de Lille à six heures cinquante, a écrasé, sur le territoire de Ronchin, un individu qui s'est volontairement jeté sous la machine.

Quand on releva ce malheureux, il avait la tête séparée du tronc.

De l'enquête ouverte par la gendarmerie, il résulte que cet individu avait, dans la nuit, perté un coup de tranchet à son beau-frère, et que, poursuivi par le remords, il avait voulu en finir avec la vie.

Douai. — Hier, 19 janvier, devant la Chambre des appels correctionnels, a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, la discussion de l'appel interjeté par le *Mémorial artésien*, de St-Omer, contre le jugement qui l'a condamné à 25 fr. d'amende et 100 fr. de dommages-intérêts, pour diffamation envers M. l'abbé Briaux, directeur de l'Institution de Ste-Catherine, partie civile. Le rapport a été fait par M. le Président de chambre Honoré, Me Merlin a ensuite plaidé pour le journal, et Me Quinion, pour la partie civile, a prononcé une brillante plaidoirie. M. de Savignon, avocat-général, a conclu à la confirmation du jugement. Enfin, après une courte délibération, la cour a confirmé la décision des premiers juges.

Somain. — On annonce la mort de M. Alphonse Mio, premier conseiller municipal inscrit, délégué de la ville de Somain pour les élections sénatoriales du 25 janvier courant. C'est M. Hellebecque-Monier, premier suppléant, qui remplacera M. Mio.

Dunkerque. — *Le port.* — Le steamer *Canadian* qui a quitté notre port jeudi dernier, a embarqué à destination de Glasgow de grandes quantités de poutres en fer provenant de la Belgique. Ce fait est sans précédent, car les expéditions pour l'Ecosse, de ces produits belges, s'étaient toujours faites par nos concurrents d'Anvers et de Gand.

Il convient d'ajouter que c'est à l'intervention de la maison H. L. Seligmann et fils que nous sommes redevables de ce nouvel élément de trafic. Elle a pu, à la suite d'instantes sollicitations, le détourner des ports ci-dessus désignés, au profit de celui de Dunkerque, et on ne saurait trop l'en féliciter, en espérant que ces expéditions se continueront par notre port.

PAS-DE-CALAIS

Les élections sénatoriales. — Il y a quelques années, M. Jules Simon traçait, dans le *Gaulois*, le portrait suivant de M. Paris.

« Quand on parcourt le livret du Sénat, un des premiers noms qu'on rencontre dans la série sortante est M. Paris, sénateur du Pas-de-Calais.

» Ce n'est pas le premier venu que M. Paris, et, bien que nous ayons peu d'opinions communes avec cet honorable pas-de-calésien, il ne nous en coûte pas de lui rendre la justice qui lui est due.

» L'intérêt qui s'attache à sa personne tient surtout à la modestie de son rôle, modestie volontaire, efficacement préméditée. La principale originalité de M. Paris consiste à ne point donner tout ce qu'il peut; à rester, non dans l'ombre, mais dans la pénombre, sur la limite des grands rôles, sur le bord de la célébrité. Il rougirait d'être un homme éclatant, un sénateur voyant; il s'applique à être le bon sénateur.

FEUILLETON DU 21 JANVIER — (N° 44.)

LA PEAU DU MORT

XXI

SUITE.

Et elle attira dans ses bras son enfant qui était pâle comme une morte. Dans une étreinte déchirante la jeune fille s'abandonna sans contrainte à son incomparable douleur.

— Mourir ! mourir ! criait-elle en se tordant les mains, je voudrais mourir sur l'heure.

— Eh ! mon Dieu, oui, ajoutait la pauvre mère affolée, peut-être cela vaudrait-il mieux d'être mortes toutes les deux.

Montussan fut rudement frappé par l'expression de cet affaissement. Il comprit que Geneviève n'aimait et n'aimerait que Gaston. Ses belles illusions s'envolèrent de nouveau en une seconde, ses châteaux en Espagne s'écroulèrent d'un seul coup.

Il fut rappelé à la réalité, et il faut lui rendre cette justice qu'il y revint bravement.

— Allons ! pensa-t-il, ma tâche n'est pas finie, il me reste encore à ramener ce trop heureux ingrat et je le ramènerai ou j'y perdrai mon nom.

Et comme les deux pauvres femmes restaient abîmées dans un silence farouche, il intervint doucement.

— Vous avez parlé de mourir tout à l'heure, dit-il.

— Eh ! ne serait-ce pas la fin de tant de malheurs ? fit Laurence. La mort, c'est le repos, et croyez-vous que je ne sois pas suffisamment fatiguée depuis que je suis le jouet des événements qui me broient.

— Oui, je comprends cela. Mais avez-vous le droit de mourir.

— Oh ! je sais ce que vous allez dire.

— Allons donc, vous me croyez capable de vous faire un sermon banal. Non. Je prétends que vous ne pouvez pas mourir encore.

— Comment, encore ?

— Certainement. Votre mari, qui est innocent, vous le savez, a besoin de vous, de votre aide, de vos encouragements. Ce serait de votre part une lâcheté que de l'abandonner. Je me suis joint à vous pour essayer de le sauver. Continuons à agir, et que l'avocat provoque l'autopsie dont vous avez parlé.

Laurence et Geneviève qui avaient cédé au premier mouvement de leur désespoir, eurent assez de bon sens pour se rendre aux raisons de Montussan.

— Je n'ose encore vous convier à espérer, leur dit en se levant Lucien qui prenait congé d'elles, mais peut-être ce malheureux qui n'a pas hésité à vous briser le cœur reviendra-t-il à résipiscence.

— Nous ne lui demandons pl